

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CE13

présenté par  
M. Potier, M. Garot et Mme Battistel

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	170 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	170 000
<b>TOTAUX</b>	170 000	170 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à budgétiser 170 000 euros supplémentaires du programme 19 en son action 21 au programme 206 dans son volet opérateurs afin d'abonder les crédits de l'opérateur CIRAD (augmentation de 20 % par rapport au budget prévu dans le PLF 2019. Cet amendement vise à augmenter le budget du CIRAD, en baisse par rapport à la loi de finances 2018. Il s'agit de permettre à cet opérateur de travailler sur l'agroécologie dans les territoires au climat tropical ou sub-tropical.